

L'héraldique **Un patrimoine à découvrir**

Daniel Cogné

Numéro 31, automne 1992

Je me souviens... Les archives et la mémoire des Québécois

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8118ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cogné, D. (1992). L'héraldique : un patrimoine à découvrir. *Cap-aux-Diamants*, (31), 38–41.

L'héraldique

Un patrimoine à découvrir

Paysans, artisans et coureurs des bois, la plupart de nos ancêtres n'avaient pas les moyens de s'offrir des blasons. Cependant, certains membres de l'élite ont eu recours à cette élégante pratique.

par Daniel Cogné*

LORSQUE LE 24 JUILLET 1534 JACQUES CARTIER prend possession du Canada en plaçant l'écu de François 1^{er} sur une croix de bois, il inaugure une tradition héraldique dont certains aspects demeurent encore bien vivants. L'usage des armoiries, c'est-à-dire la représentation de figures colorées sur un écu, est né en Europe

rité du roi de France en arborant l'écu aux trois fleurs de lis lors de cérémonies solennelles autour des Grands Lacs et en Louisiane. Les armoiries royales sont aussi placées dans les églises, les cours de justice et les édifices publics comme symbole du pouvoir souverain. Elles sont gravées sur tous les sceaux des organismes



Sceau du Conseil supérieur de la Nouvelle-France. L'écu du roi de France est entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit (19 septembre 1742). (Archives nationales du Canada).



Sceau de Louis-Joseph Papineau. Les feuilles d'érable qui entourent l'écu du chef de l'insurrection de 1837 nous rappellent qu'elles étaient au début du XIX^e siècle l'emblème de la «nation canadienne», c'est-à-dire des francophones de la vallée du Saint-Laurent (1839). (Archives nationales du Canada).

dans le premier tiers du XII^e siècle. Il s'est manifesté fréquemment dans notre pays tout au long de la colonisation française. Suivre pas à pas l'évolution des emblèmes de nos ancêtres nous amène à mieux comprendre leurs comportements sociaux et leur mentalité.

Une coutume qui a du cachet!

Le geste de Cartier à Gaspé est suivi par de nombreux explorateurs qui proclament l'auto-

gouvernementaux, dont le Conseil supérieur et l'Amirauté de Québec. Selon la coutume, les principaux fonctionnaires de la colonie scellent les actes de leur administration en utilisant un cachet orné de leurs armoiries familiales. Le clergé, les seigneurs et les marchands suivent aussi cet usage pour identifier leurs documents privés et leur correspondance.

En novembre 1696, Louis XIV promulgue, pour renflouer le trésor royal, une ordonnance qui

oblige tous ses sujets qui possèdent des armoiries à les faire enregistrer en payant une taxe de 20 livres. Ceux qui désirent s'en faire octroyer par les fonctionnaires royaux doivent acquitter les frais onéreux d'un brevet d'armoiries. Cette décision donne naissance à l'Armorial général de France, qui rassemble plus de 100 000 blasons nobles et roturiers.

Cependant, comme cette ordonnance n'a pas été enregistrée par le Conseil souverain de Québec, son application en Nouvelle-France n'a jamais été mise en vigueur. Sans doute le roi jugeait-il peu profitable d'introduire une mesure fiscale qui visait la bourgeoisie et les professions dans une colonie de 15 000 habitants, pour la plupart des paysans, des artisans et des coureurs des bois sans grande fortune. Les Canadiens conservaient ainsi le droit d'utiliser librement les armoiries à la condition de ne pas usurper celles d'autrui.

Beaucoup de recherches restent encore à mener pour avoir un aperçu définitif de l'héraldique en Nouvelle-France. L'état actuel des connaissances nous laisse croire que les armoiries y avaient une importance et un rôle social semblables à ce que l'on pouvait observer dans une province de France sous l'Ancien Régime.

L'héraldique après la Conquête

La cession du Canada à la Grande-Bretagne n'a pas détruit ce patrimoine héraldique, puisque le traité de Paris de 1763 reconnaît les honneurs concédés par la Cour de France aux Canadiens. Très tôt cependant, une nouvelle élite civile et militaire s'installe dans la vallée du Saint-Laurent, ce qui entraîne des répercussions immédiates sur l'évolution de l'héraldique canadienne. Les coutumes héraldiques anglo-écossaises doivent cohabiter avec la tradition française bien implantée au Canada depuis 1534.

Après la Conquête, la Couronne de Grande-Bretagne devient la «source des honneurs héraldiques» pour tous les sujets canadiens, situation qui s'est maintenue jusqu'en 1988. Le premier Canadien qui reconnaît ce nouvel ordre est le chevalier Joseph Chaussegros de Léry qui, lors d'un voyage à Londres, fait enregistrer ses armoiries ancestrales par les rois d'armes d'Angleterre.

Si certaines personnalités influentes des communautés anglophone et francophone du Canada utilisent des armoiries légitimes auxquelles elles ont droit, d'autres le font sans l'autorisation de la Couronne. Ce phénomène très répandu témoigne de la désuétude des institutions héraldiques métropolitaines et de leur in-



Armoiries de la province de Québec de 1868 à 1939. Façade de l'arsenal des Grenadiers Guards, Montréal. Heriot et Mc Vicar, architectes, 1913. (Archives de l'auteur).



Armoiries de Sir René-Édouard Caron (1801-1876), lieutenant-gouverneur du Québec. Façade de l'Hôtel du Parlement de Québec. Eugène-Étienne Taché, architecte, 1877-1886. (Archives de l'auteur).

Armoiries de la Grande-Bretagne, de Londres et du Lancaster. Entrée de l'édifice de la London Lancashire Life, 244, rue Saint-Jacques, Vieux-Montréal. Edward Maxwell, architecte, 1888. Une composition héraldique d'esprit victorien.
(Archives de l'auteur).



Armoiries de M^{re} Ignace Bourget, premier archevêque de Montréal. L'écu s'inspire des armoiries concédées en 1708 à Pierre Boucher, sieur de Grosbois, gouverneur de Trois-Rivières. Porche de l'église Saint-Alphonse d'Youville, Montréal. Louis Audet et Eugène Saint-Jean, architectes, 1929.
(Archives de l'auteur).

fluence limitée au Canada à la fin du XVIII^e siècle. Il s'explique en partie par les transformations sociales de la révolution industrielle et l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs peu enclins à reconnaître l'autorité traditionnelle des rois d'armes anglo-écossais.

Le 26 mai 1868, la reine Victoria concède des armoiries à la province de Québec. Les fleurs de lis reprennent alors leur place dans la symbolique officielle de la nouvelle province qui place ses armoiries à l'entrée du Palais de l'Assemblée législative et sur de nombreux bâtiments de sa juridiction. Les édifices publics de cette période sont souvent ornés d'un décor héraldique et allé-

gorique qui témoigne du désir de trouver dans le passé une identité culturelle. À cet égard, les travaux d'Eugène-Étienne Taché, à Québec, nous révèlent l'un des architectes héraldistes les plus importants de la fin du XIX^e siècle.

Même pour les commerces!

Les édifices commerciaux n'échappent pas à cette mode. Les sculptures armoriées qui décorent les temples de la finance de Montréal nous montrent à quel point l'héraldique traditionnelle a pu être récupérée comme symbole de pouvoir et de prestige social par la bourgeoisie anglophone du XIX^e siècle. Le Vieux-Montréal conserve plusieurs de ces «morceaux de bravoure» typiques du goût victorien.

Les débuts de la Confédération voient l'invention de l'enveloppe gommée qui fait disparaître les sceaux de cire utilisés pour cacheter les lettres. Cette innovation accélère le déclin des armoiries dans la vie quotidienne des Québécois.

Cette période est aussi marquée par les premières recherches érudites en héraldique québécoise. Deux historiens remarquables, Édouard-Zotique Massicotte et Régis Roy, publient en 1915 l'*Armorial du Canada français*. Cet ouvrage de pionniers a été complété par l'*Armorial* d'Aegidius Fauteux, dont le manuscrit, toujours inédit, est conservé à la Bibliothèque municipale de Montréal.

L'héraldique contemporaine au Québec

L'époque contemporaine, loin de délaisser l'héraldique, lui donne une vigueur nouvelle grâce à



l'Institut généalogique Drouin et au Collège canadien des armoiries. Malgré leur caractère privé, ces organismes contribuent à maintenir vivante la tradition héraldique en octroyant des armoiries à une multitude de villes, collèges, associations aussi bien qu'à de nombreux citoyens du Québec qui, pour des raisons culturelles et psychologiques, n'ont pas voulu faire appel aux institutions héraldiques de Londres et d'Édimbourg.

L'évolution constitutionnelle du Canada explique en partie cette situation quasi coloniale. Pour y remédier, le gouvernement fédéral décidait, le 4 juin 1988, de rapatrier la prérogative héraldique de la reine et de fonder l'Autorité héraldique du Canada. Québec a été la première ville canadienne à se faire concéder des armoiries par ce nouvel organisme. L'université Laval et Bishop's University ont aussi suivi cet exemple et viennent de recevoir des armoiries officielles. Les Québécois ont maintenant à leur service des spécialistes qui peuvent les aider à découvrir et à mettre en valeur leur patrimoine héraldique. L'avenir nous dira ce que nos compatriotes entendent faire de cette institution. ♦

Nouvelles armoiries de la ville de Québec concédées le 20 septembre 1988 par l'Autorité héraldique du Canada. Sculpture de Benoît Deschênes de Saint-Jean-Port-Joli. (Photographie: Ville de Québec. 2 novembre 1989).

*Historien de l'héraldique

LES ÉDIFICES PARLEMENTAIRES DEPUIS 1792



**Deuxième édition
revue et augmentée**

De Québec à Toronto, en passant par Montréal, Kingston et Ottawa, les parlementaires québécois ont siégé dans une douzaine d'édifices avant de se fixer où ils se trouvent actuellement. De 1792 jusqu'à la construction de l'Hôtel du Parlement de Québec, ils ont vécu toutes les mésaventures possibles, y compris quelques incendies et même une émeute!

Cet ouvrage raconte l'histoire des édifices occupés par les parlementaires depuis les débuts du parlementarisme. Il fait partie de la collection «Vie parlementaire» qui veut promouvoir la connaissance des institutions parlementaires dans la société québécoise.

Les édifices parlementaires depuis 1792
Deuxième édition revue et augmentée
Assemblée nationale du Québec
1992, 124 pages
EQQ 2-551-15125-2

Québec

10,95\$



COMMANDE POSTALE

Nom : _____ No compte client : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : (____) _____

Quant.	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	EQQ 2-551-15125-2	Les édifices parlementaires depuis 1792	10,95\$	

Somme partielle

TPS 7 %

Total

Cartes de crédit acceptées ☐ ☐

Numéro : _____

Date d'échéance : _____

Banque : _____

Nom du titulaire : _____

Signature : _____

Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de «Les Publications du Québec».
Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.
Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.

**En vente dans nos librairies, chez nos
concessionnaires et chez votre libraire habituel.**

Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



A9253-2 / Juin